

---

**LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 50 000 \$  
DANS UN PROJET STRUCTURANT ET MOBILISANT**

---

**Baie-Saint-Paul, le 8 septembre 2021** – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l’octroi d’une aide financière non remboursable de 50 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale au Club de Golf Le Loup situé à Baie-Saint-Paul.

**Club de Golf Le Loup**

Dans la poursuite du développement du golf, cette phase d’investissement de 270 000 \$ prévoit l’acquisition d’équipements pour finaliser le système d’irrigation sur l’ensemble du terrain de golf pour les 18 trous ainsi que faire l’achat d’équipements spécialisés indispensables au fonctionnement de cette expérience récréotouristique. Ce projet permettra d’assurer une qualité de services pour les besoins et normes du Club MED, de contrer le phénomène de sécheresse durant la saison de golf et de maintenir une offre touristique essentielle. La MRC est heureuse de supporter à nouveau une



*Photo: Alain Blanchette*

collaboration et un partenariat entre 21 hommes et femmes d’affaires charlevoisiens qui réalisent des investissements privés pour maintenir et développer un produit distinctif et compétitif, en octroyant une somme de 50 000 \$ en contribution financière non remboursable.

« En investissant dans des équipements de pointe, le Club de Golf Le Loup démontre son souci d’offrir à sa clientèle une expérience inoubliable, tout en contribuant à la renommée de notre Capitale-Nationale auprès des amateurs de ce sport. Votre gouvernement est engagé à soutenir notre communauté d’affaires dans ses initiatives porteuses pour notre relance économique et touristique. »

*Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale*

« Je suis ravie de cet appui qui permettra au Club de Golf Le Loup de bonifier ses infrastructures et d’assurer la qualité de ses services. Les retombées de ce financement rejailliront sur toute l’industrie touristique de la région, et je félicite les entrepreneurs et les entrepreneuses de Charlevoix qui s’y investissent avec passion. »

*Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré*

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

**Sources :**

Anne Scallon, directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
[khovath@mrccharlevoix.ca](mailto:khovath@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6002